

# FESTIVAL BAIONA 2006

## Concours de nouvelles

**Art 1 :** Le Festival Baiona organise un concours de nouvelles ouvert à toute personne âgée de 16 ans au moins.

**Art 2 :** Le thème proposé est : « Toutes et tous ensemble ».

**Art 3 :** Les textes présentés au concours peuvent être rédigés dans la langue de votre choix. Dans le cas de langues autres que le français, basque ou espagnol, l'auteur se chargera de présenter une traduction en français ou en basque.

**Art 4 :** Les textes rédigés comporteront au minimum 10 000 signes, au maximum 100 000 signes, dactylographiés sur papier ou présentés sur disquette ou CD-Rom.  
Les auteurs indiqueront leur nom, prénom, âge et quelques traits pouvant les caractériser.

**Art 5 :** Les nouvelles, libres de tout droit, inédites, non primées, doivent parvenir avant le 30 septembre 2006 à l'adresse : Festival Baiona 29, rue Albert Thomas – 64100 Bayonne ou [festival.baiona@laposte.net](mailto:festival.baiona@laposte.net).

**Art 6 :** Les nouvelles sélectionnées seront publiées dans un recueil avec d'autres œuvres également sélectionnées dans le cadre du Festival Baiona (photos, dessins, recettes...). Cet ouvrage collectif récompensera les auteurs.

**Art 7 :** Le jury sera composé de professionnels du livre, écrivain, artistes, et habitants des quartiers nord de Bayonne. Ses décisions sont sans appel.

**Art 8 :** Les lauréats seront personnellement invités par courrier à la remise des prix ; les résultats du concours seront présentés fin octobre.

**Art 9 :** Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, écarter, annuler le concours si les circonstances l'exigent.

**Art 10 :** La participation au concours implique la cession aux organisateurs du droit de publication et de diffusion (recueil collectif, presse, etc.) sans versement de droits d'auteur. L'auteur garde le droit d'exploiter son texte par ailleurs.

**Art 11 :** Les lauréats s'engagent à demander qu'il soit fait état de la distinction reçue dans toute édition ou publicité de leur propre initiative.

**Art 12 :** La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement. Toute interprétation litigieuse de ce règlement ou des cas non prévus sera tranchée souverainement par les organisateurs.

**Art 13 :** Tout envoi ne répondant pas aux clauses du règlement ne sera pas pris en considération.

**Art 14 :** Les textes des nouvelles non édités seront tenus à la disposition des auteurs au Festival Baiona, après la proclamation des résultats.